

Compte-rendu de l'assemblée constituante du conseil de quartier Val de Bièvre du 26 septembre 2006

Ordre du jour :

Election du 2^{ème} collège du Conseil de Quartier.

Préambule :

Neuf personnes étaient présentes, dont 3 membres du premier collège.

La séance a démarré à 20h45 et s'est terminée à 22h30

Michèle Cosnard et Jean Labaume ont animé la réunion.

Idir Chabane est l'agent de développement référent sur le quartier, il s'est chargé de l'élaboration de ce compte-rendu.

I. Présentation des Conseils de Quartier

ORIENTATIONS

Le 27 mars 2003, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité un texte d'orientation portant sur le développement de la démocratie locale

Il comprend trois parties :

1. La vie de l'assemblée locale et des établissements publics.
2. Les relations entre élus, associations et citoyens.
3. La démocratie directe et la participation.

Le texte adopté par le Conseil Municipal préconise :

[...] la création de collectifs de quartier, composés pour une part, à l'image des Conseils de Quartier [Loi dite "démocratie de proximité"] et pour une autre de représentants désignés indépendamment du Conseil Municipal.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Émettre un avis, visé par le Conseil Municipal, sur toutes les délibérations concernant le quartier
- Participer à l'élaboration du budget de la ville
- Chaque instance établit son règlement intérieur avec une partie commune à tous les quartiers et une partie spécifique. La partie commune fixe les droits et responsabilités des instances de quartier
- Des moyens propres de fonctionnement sont alloués à ces instances pour qu'elles puissent librement travailler et communiquer. Des partenariats financiers sont recherchés entre la ville, Les bailleurs et d'autres... permettant la réalisation de projets à l'instigation des habitants.

OBJECTIFS

Rappelons les objectifs fixés par le Conseil Municipal :

- Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier.
- Favoriser une participation permanente des populations.
- Encourager toute initiative de pratiques démocratiques.

COMPOSITION

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau Mazagan, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.
Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



Ces conseils ont essentiellement un rôle d'animateur de la vie démocratique du quartier

- La mise en place des conseils des quartiers s'effectue au cours d'une assemblée constituante à l'issue de laquelle un collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est créé
- Ce collectif est composé de quinze membres répartis en deux collèges, selon la proportion 1/3 et 2/3.
- * Le premier collège de cinq membres est constitué des acteurs du quartier
- * Le second collège de dix membres est élu par l'assemblée constituante
- * Le collectif se dote d'une direction collégiale de trois membres qui est constituée en respectant la portion 1/3, 2/3 des deux collèges.

COMPETENCES ET RESPONSABILITES

Les pouvoirs et responsabilités des conseils de quartier sont définis ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Les projets et propositions
3. Les avis (le Conseil de Quartier est consulté par le Conseil Municipal)

La place de l'enfance : permettre l'expression des enfants

- * Le collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est désigné pour une période d'un an
- * Les réunions des conseils de quartier, auxquelles sont invités tous les habitants du quartier, ont lieu au moins trois fois par an.
- * Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :
 - établir un rapport d'activité ;
 - débattre des grands projets de ville ;
 - proposer des orientations de travail pour l'année à venir.

MOYENS

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier constituée de trois membres du collectif de la vie démocratique et citoyenne.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du collectif un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

II. LE DÉBAT

Composition et fonctionnement du Conseil de Quartier :

- Pourrait-on connaître les compétences des Conseils de Quartier ? Si les riverains décidaient l'aménagement d'une piste cyclable pour leur quartier, il faudrait probablement l'aval de plusieurs interlocuteurs institutionnels ?

Réponse : Les rôles des Conseils de Quartier sont nombreux, nous pouvons vous citer quelques exemples.

- Il est force de propositions à la destination du conseil municipal.
- Il est consulté par les élus pour : le budget, les grands travaux à l'échelle de la ville et pour les projets d'aménagement relatifs à votre quartier.
- Il peut aussi programmer une sortie à la campagne ou même organiser une fête de quartier.

Si les habitants souhaitent l'aménagement d'une piste cyclable, les interlocuteurs sont évidemment plus nombreux et engagent des partenaires extérieurs au quartier du Val de Bièvre, voire même de Gentilly.

- Que faire si on est moins de quinze comme le prévoit le règlement ?

Réponse : On commence avec ceux qui se présentent aujourd'hui.

- Le Conseil de Quartier a-t-il un bureau décideur ou un président ?

Réponse : Il ne possède pas d'entité juridique comme peuvent avoir les associations ou les amicales de locataires par contre, il possède un représentant du premier collège et deux représentants du second. La charte des Conseils de Quartier appelle cela «la direction collégiale » ou « le trio ».

Information sur les études et projets menés par la ville

- Comment être mieux informé sur les études déjà mises en place par la municipalité ?

Réponse : Avec l'existence des Conseils de Quartier, il sera plus simple de communiquer avec les services de la ville. Les habitants de votre quartier choisirons ce soir les personnes qui s'informeront sur les études en cours de réalisation. Elles auront ensuite la tâche d'en tenir informés les autres habitants du quartier.

- Quels sont actuellement les grands projets de la ville pour que le Conseil de Quartier puisse en débattre ?

Réponse : Pas très loin d'ici, il y a la construction du collège, du parc départemental du coteau, de la médiathèque. Ces deux derniers seront inaugurés très prochainement.

A la frontière avec le Kremlin Bicêtre, débutera la couverture de l'autoroute A6b et la requalification de la départementale. Le projet dans sa globalité a été soumis à une enquête publique en avril dernier.

Nous vous proposons de vous organiser entre vous pour ensuite venir vous informer sur les projets d'aménagements en cours de réalisation.

Egalement, lors des réunions publiques qui se tiendront avec le Maire et les élus sur ces futurs projets qui engageront la ville, les Conseils de Quartier ou leurs représentants pourront être présent pour donner leur avis.

Participation des habitants

- L'assemblée constituante du Conseil de Quartier est composée de peu de personne ce soir, comment élargir le cercle ?

Réponse : Le Conseil de Quartier du Val de Bièvre représente l'ensemble des habitants de ce quartier. C'est la mission des quinze membres du collectif de le faire vivre mais également de mobiliser davantage les habitants.

- Combien y a-t-il d'habitants dans le quartier du Val de Bièvre ? Ce quartier est particulièrement composé d'entreprises et d'équipements publics, cela expliquerait peut-être la faible participation.

- Combien y a-t-il association dans notre quartier ?

Elles sont indiquées dans le guide des associations. Il est difficile de connaître les terrains d'actions de celles-ci dans la mesure où la domiciliation de leur siège social ne correspond pas forcément à leurs lieux d'activités. Le service des Antennes de Quartier tentera de vous informer prochainement des associations oeuvrant dans le quartier du Val de Bièvre.

Associations et Conseils de Quartier

L'association du « Moulin de la Roche » dont je suis membre existe depuis plusieurs années. Nous n'avons pas attendu un tel dispositif de démocratie participative locale pour nous organiser... Avec certains voisins, nous avons compris que tout l'espace public n'était pas que de la compétence de la municipalité mais de la Communauté d'Agglomération. Ensuite, ayant recours aux pétitions, nous avons obtenu des modifications urbaines significatives, pour le bien-être des riverains:

-sens de la circulation,

-éclairage de la voie publique,

-ralentisseurs, (les voitures roulaient dangereusement),

-et dernièrement nous avons demandé la démolition du mur cerclant le futur parc départemental. Certaines règles d'urbanisme n'étaient pas respectées, la hauteur essentiellement.

Cette association veut continuer ces actions pour les habitants et leurs adhérents veulent garder une certaine indépendance.

Réponse : Il n'est pas question que vous perdiez votre indépendance dans ce Conseil de Quartier, bien au contraire, avec votre savoir-faire, vous pourriez aider d'autres habitants, d'autres associations à se mobiliser face aux problèmes qu'ils rencontrent.

Délais de réponse

- Lors des rencontres de quartier avec le Maire, nous avons demandé de faire poser un feu rouge. Nous n'avons toujours pas de réponse ?

Réponse : Le Maire informe régulièrement les conseillers municipaux et c'est ensemble que les décisions se prennent. Il y a des domaines qui sont de la responsabilité de la municipalité et d'autres qui sont de la compétence des partenaires publics extérieurs à la ville. Votre Conseil de Quartier permettra sûrement aux services publics de raccourcir les délais de réponses à vos courriers.

III. Composition du Collectif de la vie démocratique et citoyenne du quartier :

Membres du premier collège :

- Alain Cordier ou Jean-Marie Truffault - Association des Riverains du Moulin de la Roche
- Anne Guillou - Amicale des locataires de la Chamoiserie
- M. Blain - Intermarché
- M. Picard - LEP Val de Bièvre
- Carole Ballais - conseil syndical résidence du Paroy

Membres élus du deuxième collège :

- Marie-Pierre PERASON
- Paul PACOUREAU
- Jean-Louis BARDOS

Il a été décidé d'attendre la prochaine réunion pour élire le trio, même s'il manque des personnes parmi les quinze membres.

La date choisie est le **mercredi 18 octobre 2006 à 20h30.**